

PROVINCE DE
COMMUNE DE

LIEGE
DISON

nc 12042

AUTEUR DE PROJET (B.L.)



ARCHITECTE
LEKEU

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
À FORME DE S.P.R.L.

Place du Vieux Bac, 24 4140 SPRIMONT
Tel : 04-382.35.72 Fax : 04-382.35.73
Email : bureau.lekeu@skynet.be

MAITRE(S) D'OUVRAGE (M.O.)

Mr et Mme KEIL - HOUART
Rue des Bonniers, 8
4801 STEMBERT

DOSSIER

CONSTRUCTION D'UNE HABITATION
UNIFAMILIALE

SITUATION DU CHANTIER

Clos des Vergers
4821 ANDRIMONT - DISON
Cadastré : Section A - n° 360y2 pie
Lotissement "Botister" lot n° 53

SIGNATURES POUR ACCORD :

MAITRE(S) D'OUVRAGE (M.O.)

L'ARCHITECTE (B.L.)

Pour ordre et pour compte
de la S.P.R.L. Architecte LEKEU

L'ENTREPRENEUR (E.)

Annexé au permis d'urbanisme n° 2010/109
arrêté par le Collège communal du 20/03/2010
sous réserve des conditions mentionnées
Par le Collège dans la permis
La Secrétaire communale, Le Bourgmestre.
Martine BICAUX-ELOYE Yvan YLIEFF



Les limites de propriété sont indicatives et à confirmer par le(s) Maître(s) d'ouvrage avec l'aide d'un géomètre assermenté.
Le(s) Maître(s) doit (doivent) informer le Bureau d'Architecture de la date du début des travaux.
Toute modification apportée aux plans doit recevoir l'approbation écrite du Bureau d'Architecture.
Les mesures sont à vérifier par l'entrepreneur avant exécution.
Les plans restent la propriété du bureau d'architecture.
Le dossier d'URBANISME ne peut en aucun cas être considéré comme document d'EXECUTION.
Toute exécution doit être conforme aux documents types édités par le C.S.T.C.

DESSINE: J.M. ADAM

DATE : 27-04-2010

DOSSIER

EAP - PUL - (PU) - PE

MODIFICATIONS

Indices	Dates	Dénominations
001	27/04/2010	Modifications depuis AP vers PUL
002	04/06/2010	Modifications depuis PUL vers PU
003	04/06/2010	Modifications PU vers PU
004	16/08/2010	Modifications PU selon avis AC et SPW

OBJET(S) PLAN

VUES EN PLAN - EGOUTTAGE - FACADES
COUPES SCHEMATIQUES - SITUATION
IMPLANTATION - PROFILS TERRAIN
AXONOMETRIE

ECHELLE(S) : 1/50 & 1/100 & 1/200

REF. : 2010/15/TP

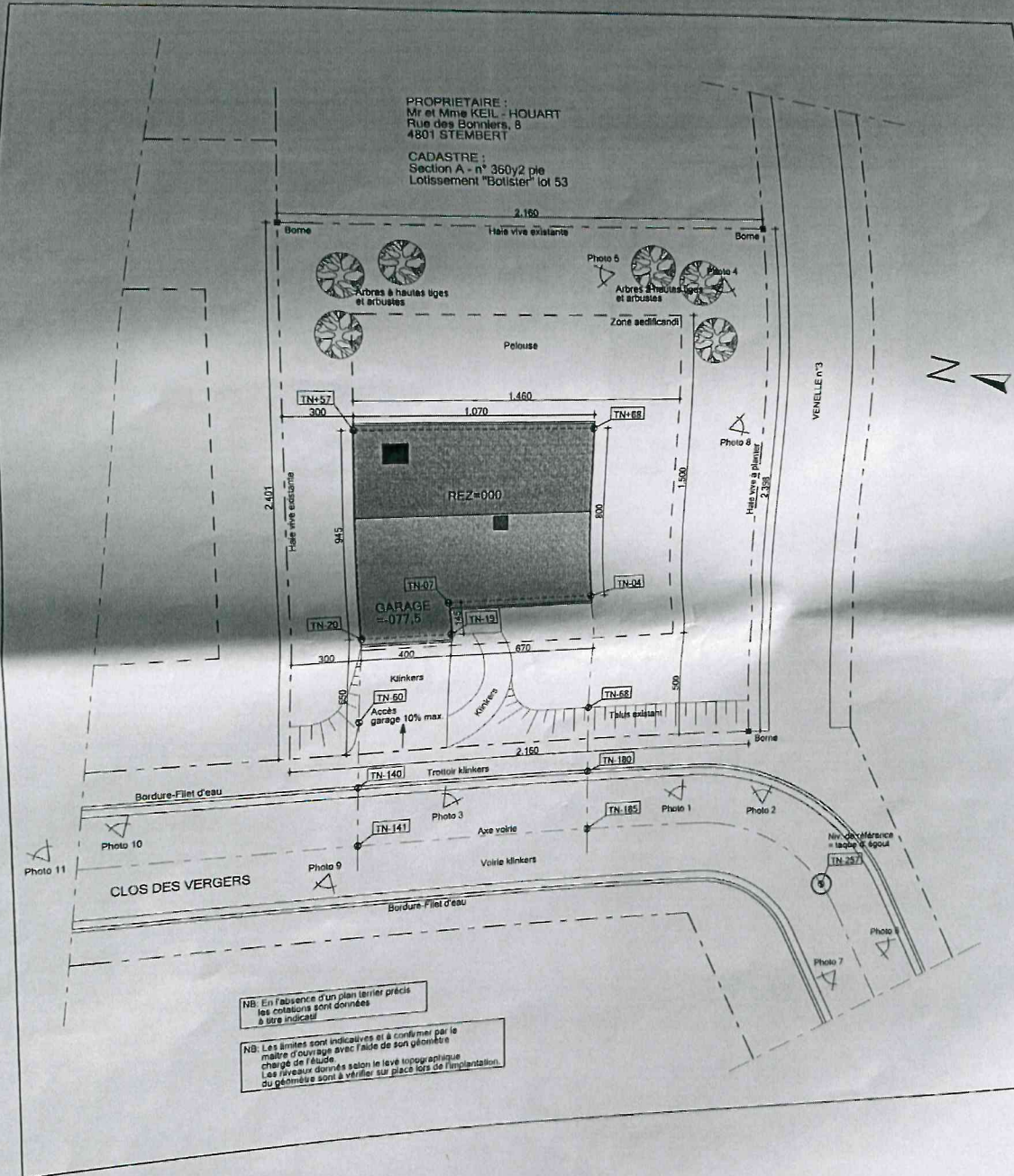
Nbre FEUILLE : 16

POSTES

- 01 MACO
- 02 MACO
- 03 COUV
- 04 MENU
- 05 PORTE
- 06 VITRA
- 07 SEUIL
- 08 CHEN
- 09 LINT
- 10 PLA
- 11 SO
- 12 CC
- 13 JO
- 14
- 15
- 16
- 17

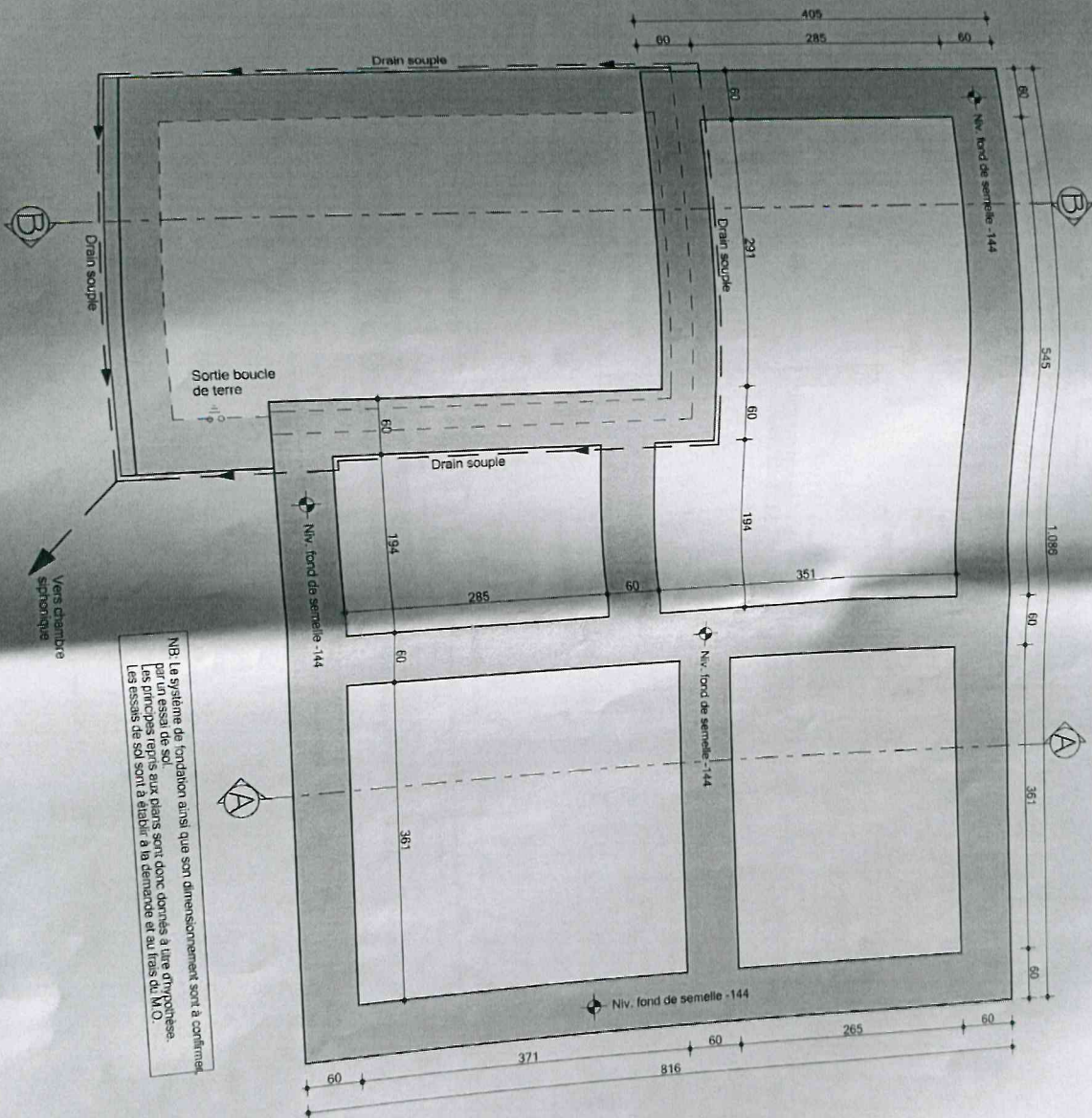
PROPRIETAIRE :
 Mr et Mme KEIL - HOUART
 Rue des Bonniers, 8
 4801 STEMBERG

CADASTRE :
 Section A - n° 360y2 pie
 Lotissement "Bolster" lot 53



NB: En l'absence d'un plan terrain précis les cotations sont données à titre indicatif

NB: Les limites sont indicatives et à confirmer par le maître d'ouvrage avec l'aide de son géomètre chargé de l'ouvrage. Les niveaux donnés selon le levé topographique et les niveaux donnés sur place lors de l'implantation.

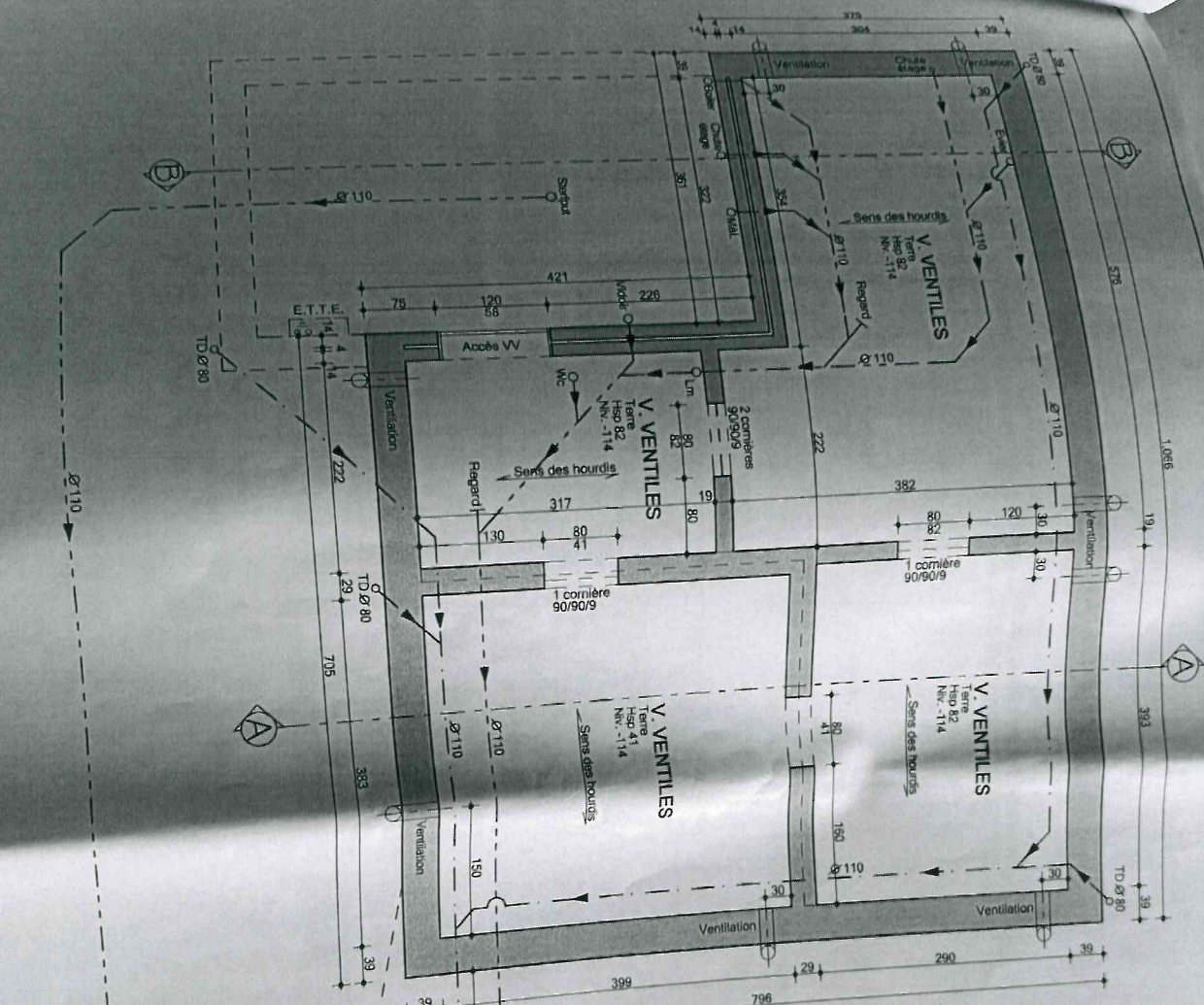


NB: Le système de fondation ainsi que son dimensionnement sont à confirmer par un essai de sol. Les principaux axes aux plans sont donc dotés à titre d'indication. Les essais de sol sont à établir à la demande et au travers du M.C.O.

4

PLAN DES FONDATIONS

DOSSIER Mr et Mme KEIL - HOUART



LEGENDE CANALISATION :

	EAUX PLUVIALES
	EAUX USEES
	DRAIN COFFRANT

PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE :

Sur les faces extérieures contre terre des vides ventilés, prévoir :
 + godronnage
 + sur les bords extérieurs contre terre des crans, chemise hydrofuge + godronnage + plâton

Sur les murs de fondement avant pose des hourdis, une membrane d'étanchéité brique, une membrane d'étanchéité en "Z" Aux dalles verticales, aux seneux ext...

NB : le réseau d'épandage est tracé au plan de manière théorique et les interventions selon les besoins dans le but d'optimiser le bon fonctionnement des installations.

NB : Niveau implantation 000 à confirmer selon profondeur d'accrochage (à vérifier)
 Récoffements aux emplacements suivants près des regards (à communiquer au bureau d'étanchéité par le maître de l'ouvrage)

Chambre eaux poubales
 Capacité : 5200 litres + 100 litres
 P.P. = 302 à confirmer sur place

Gaine m. coupe hydrofuge

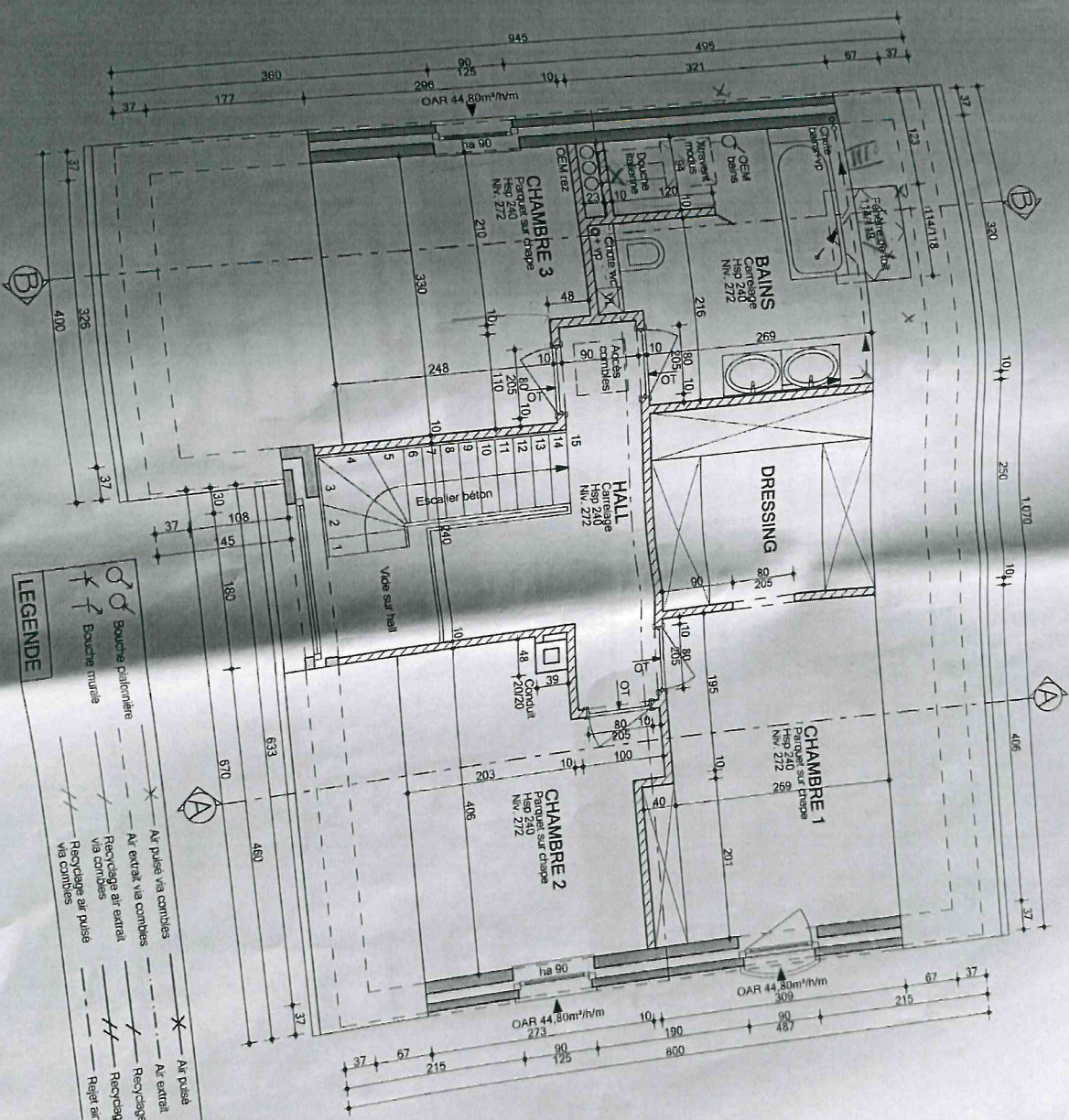
Changeur
 Capacité : P.P. = 194 à confirmer sur place

Vers pipe de raccordement en attente
 Déposer 5% de pente à confirmer sur place selon profondeur pipe.

**DES VIDES VENTILES
 ET D'ÉTANCHÉITÉ**

DOSSIER : Mr et Mme KEIL - HOUART

8b x 5,47



LEGENDE

	Bouche palomière		Air pulsé via combles
	Bouche murale		Air extrait via combles
			Recyclage air extrait via combles
			Recyclage air pulsé via combles
			Air pulsé
			Air extrait
			Recyclage air extrait
			Recyclage air pulsé
			Rejet air vicié

Au droit de l'appui des cloisons sur pancher il est prévu des hourdis de type 700kg/m² le restant peut être des hourdis de type 350kg/m² minimum. Les éléments métalliques repris aux plans d'exécution sont suggérés et feront l'objet d'un dimensionnement précis par entreprise.

NB - Les charpentes autoportantes seront étudiées par l'entreprise avec l'aide du fabricant selon les normes en vigueur. Toute adaptation provoquée par le résultat de cette étude sera communiquée au maître de l'ouvrage et au bureau d'architecture.

